



## Réunion du Comité Syndical

mardi 9 février 2021 à 17h30 au Thor

### Procès verbal

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 février à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 29 janvier, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

#### Les délégués présents :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Ansouis : Géraud de SABRAN PONTEVES, Aubignan : Charles GILLES, Aurel : Francis JOUVE, Le Barroux : Gilles GRILLET, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE, Les Beaumettes : Sylvain LEREDDE, Bedoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Joël RACAMIER, Buisson : Jean-Jacques BLANC, Cadenet : Marcel MANGANARO, Cairanne : Roland LIFFRAN, Caromb : Marc BOULON, Cavaillon : Gilles DOCHE, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Cucuron : Alain GARDON et René LAURENT, Gargas : Patrick LEGROS, Gignac : Gilles FERRAND, Gordes : Bernard BIRRO, Goult : Elodie de TIMARY, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lacoste : Jean SALVA, Lafaie : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Jacques GRANGIER, Lioux : Francis FARGE, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Maubec : Jean-François DUBOIS, Mérindol : Achraf BELHADJ ALI, Méthamis : Alain AGUILERA, Mirabeau : Thomas MONTAGNE, Mondragon : Guy MARCHAND, Monteux : Chantal GONNET-OLIVI, Mormoiron : Julien SANCHEZ, Mornas : Georges BARNOIN, Murs : Patrick ACHARD, Oppède : Bruno MARTOGLIO, Pernes les Fontaines : Aurélie VERNHES, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Puyméras : Pierre TARTANSON, Robion : Florian MOLLIEUX, La Roque Alric : José LINHARES, La Roque sur Pernes : Alain BUISSON, Roussillon : Alain DEVAUX, Rustrel : Jean-Louis ARMAND et Daniel JEAN, Sablet : Christian BONFILS, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Didier : François SAMIE, Saint Hippolyte de Graveyron : Vincent RAMADE, Saint Léger du Ventoux : Damien MASSOT, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Saint Martin de la Brasque : Laurent LIEUTAUD, Saint Romain en Viennois : Alain TOURNIAYRE, Saint Roman de Malegarde : Jean-Claude BORDE, Saint Saturnin les Apt : Gilles LANDRIEU, Sainte Cécile les Vignes : Pascal CROZET, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Sérignan du Comtat : Eric COLARD, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Suzette : José PARDO, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Anne-Marie ISAIA, Villars : Alain MASSEL, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur AUZON : Suzy MACHUROT, Violes : Florence GOURLOT, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE  
Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Fontaine de Vaucluse : Patrice LEBLOND et Michel JACQUET, Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA

Délégué(e)s Conseil départemental : Sylvie FARE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Dominique SANTONI.

#### Assistaient également, sans voix délibérative :

SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Sylvia PICHON, Brigitte JAEG et Olivier BRICAUD.

#### Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Apt : Laurence GUIGOU, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Beaumont du Ventoux : Frédéric CHARRASSE, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Brantes : Gérard THELCIDE, Buoux : Michel ROBBEN DUCLOUX, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Pierre LABAN, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Castellet : Jean-Paul MANGEOT, Crillon le Brave : Marguerite EESES, Entrechaux : Géry KWITA, Faucon : Martial FERNANDEZ, Grambois : Jean-Louis GIARETTO, Grillon : Grégory BERTHON, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Lagarde Paréol : Fabrice LEAUNE, Lauris : Thierry DERNIS, Malaucène : Rosine CARILLO-TRAMIER, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Modène : Norbert LEPATRE, Monieux : Renaud GABERT, Morières les Avignon : Jeanine FAVRE-SECOND, Orange : Michel BOUYER, Piolenc : Patrick PICHON, Le Pontet : Pascal SIMONDI, Puyvert : Christophe MOUREY, Rasteau : Jean-Luc DIGONNET, Richerenches : Christian ARNAUD, Saint Marcellin les Vaison : Michel ABELY, Saint Saturnin les Avignon : Alex CACELI, Saint Trinit : Claire MIRAS, Sarriars : Stéphane BOURRET, Séguret : Thierry BERNACONI, Travaillan : Marie-Christine ANDRIEU, Valréas : Rosy FERRIGNO, Velleron : Karim AKAR, Venasque : Thierry de CABISSOLE, Viens : François CASTINEL, Villedieu : Claude CELLIER, Vitrolles en Luberon : Alain de VILLEBONNE

Déléguée Conseillère départementale : Antonia DUFOUR

Ont donné un pouvoir de vote : Rosy FERRIGNO, Laurence GUIGOU, Jean-Luc DIGONNET, Hugues SERVIERE, Thierry de CABISSOLE, Marguerite EESES, Jérôme BLANC, Thierry DERNIS, Claire MIRAS, Norbert LEPATRE, Gérard THELCIDE.

La Présidente, Madame Dominique SANTONI, accueille et remercie les délégués présents qui sont informés que, pour respecter les règles de distanciation sociale, les représentants des collectivités et des services partenaires n'ont pas été invités à se joindre à cette séance.

Dans un premier temps, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020, joint à l'invitation. Ce PV n'appelle pas de remarques de la part de l'assistance.

La Présidente communique ensuite aux délégués les décisions prises depuis le dernier Comité Syndical à savoir :

- Décision n°7 en date du 23 décembre 2020 : Contrat pour la vérification périodique des machines de l'atelier de menuiserie avec l'entreprise APAVE Avignon pour un montant de 348 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une période d'un an.
- Décision n°1 en date du 22 janvier 2021 : approbation de l'offre de marché pour la fourniture de 2 fourgons utilitaires et la reprise d'un véhicule avec l'entreprise RENAULT Truck Marseille, agence de Cavaillon, pour un montant de 89 650 euros HT soit 107 580 euros TTC les 2 véhicules et 4 800 euros TTC de reprise.

Les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote de l'assemblée :

**Rapport n°1 – Compte de gestion 2020 (rapporteur Mme SANTONI)**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte de gestion 2020, établi par les équipes de la Pairie Départementale qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif 2020 et son examen ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°2 – Compte Administratif 2020 (rapporteur M. MOUNIER)**

Comme le Bilan d'activité 2020 permet de le constater, le Syndicat, malgré la crise sanitaire, a assuré en 2020 la réalisation de nombreux travaux à la fois par sa Régie mais aussi par les marchés confiés aux entreprises et cela se traduit dans ses comptes en dépenses et en recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses qui atteignent 2,149 millions d'euros ont été évidemment impactées par les conséquences de la crise sanitaire et l'arrêt des chantiers réalisés par la régie lors du 1<sup>er</sup> confinement au printemps, avec une diminution globale de 10.62%.

Dans le détail, les charges à caractère général sont en forte baisse (- 25 %) avec un montant de 509 257 euros, du fait notamment de la baisse des achats de carburant et de combustible mais aussi de moindres réparations liées à l'entretien des matériels, les charges de personnel demeurent quant à elles maîtrisées (- 1,57%) avec un montant de 1.196 millions d'euros.

Quant aux dotations aux amortissements, elles reflètent les dépenses engagées par le Syndicat au fil des années pour renouveler ses installations et ses matériels et représentant près de 18 % des charges du Syndicat, amortissements que l'on retrouve en recettes de la section d'investissement.

En parallèle, les recettes de fonctionnement affichent une baisse de 23.55 % avec un montant de 2.072 millions, étant donné le nombre moins important de chantiers réalisés par la Régie du fait du 1<sup>er</sup> confinement mais aussi et surtout du fait de la fin des « conventions tripartites »

Département-Région-Syndicat dont les dernières subventions ont été enregistrées dans les comptes en 2019 au chapitre 74.

En effet, une grande partie de ces travaux sont dorénavant confiés à des entreprises et les financements correspondants apparaissent en section d'investissement.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat déficitaire contenu de 77 000 euros, auquel vient s'ajouter l'excédent reporté de 2019 (341 844 euros), le résultat de clôture s'élevant à 264 843 euros.

La section d'investissement est le reflet de la relance de l'activité du Syndicat et notamment des chantiers DFCl confiés aux entreprises.

Il est à souligner que, malgré la crise, le volume des dépenses se maintient au même niveau qu'en 2019 avec 865 404 euros (+2.53%) essentiellement donc pour régler les travaux confiés après appel d'offres aux entreprises. Ce montant aurait dû être encore plus élevé, avec les 175 000 de travaux qui n'ont pu être facturés avant la clôture des comptes et ont été inscrits en RAR.

Ces dépenses seront bien sûr pour la plupart compensées à hauteur de 80% par des recettes d'investissement par le biais de co-financements Etat-Europe-Département-Région mais avec un décalage dans le temps qui peut prendre plusieurs mois voire plusieurs années.

En 2020, les recettes d'investissement sont donc en forte hausse de 46,35 % pour un montant de 836 288 euros, ce montant aurait pu être encore plus élevé, comme les RAR mentionnés pour un montant de 330 000 euros en attestent.

Pour 2020, la section d'investissement fait donc apparaître un résultat faiblement déficitaire de 29 116 euros auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2019 à savoir 895 626 euros, ce qui permet au Syndicat d'afficher un résultat de clôture d'investissement toujours largement excédentaire de 866 510 euros.

Au final, le Compte Administratif de 2020 toutes sections confondues affiche un résultat global de 1 131 353 euros (en baisse de 8.58 % par rapport à 2019).

Mme SANTONI, la Présidente, se retire et ne participe pas au vote. Le rapport présentant le Compte Administratif 2020 et l'affectation des résultats au BP 2021 est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°3 – Reprise de provisions (rapporteur Mme SANTONI)

Dès 2007, le Syndicat a passé des provisions notamment pour anticiper un risque foncier. Entre temps, la mise en place de servitudes au bénéfice du Syndicat a permis de consolider le statut foncier des pistes DFCl et de ce fait l'exposition du Syndicat à un éventuel risque foncier en a été diminuée d'autant.

Il est donc proposé au Comité syndical la reprise partielle des provisions antérieurement constituées pour un montant de 100 000 euros au BP 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°4 – BP 2021 (rapporteur Mme SANTONI)

En section de fonctionnement, le budget prévisionnel conserve globalement le même équilibre que celui de 2020 avec 2.388 millions de dépenses.

Le Chapitre 011 correspondant aux Charges à caractère général à hauteur de 720 873 euros a été légèrement revu à la baisse pour retrouver le niveau de 2019, en prévoyant toutefois une « marge » suffisamment importante pour couvrir des dépenses d'entretien et notamment du matériel roulant qui peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre (cf imputation 61).

Pour les charges de personnel (1 300 000 euros), elles devraient progresser de manière modérée en 2021 non seulement pour tenir compte de l'évolution statutaire obligatoire mais aussi des recrutements afin d'anticiper les prochains départs à la retraite dans nos équipes techniques.

A ces dépenses réelles, il faut rajouter les dépenses d'ordre avec 305 000 euros correspondant aux dotations aux amortissements qui représentent près de 13 % des charges.

Pour couvrir ces dépenses de fonctionnement, le Syndicat peut compter sur des recettes équivalentes, notamment grâce au soutien de ses adhérents et de ses partenaires financiers qui accompagnent ses différentes missions.

Au chapitre 70 Produits de services pour 1 071 800 euros, apparaissent les financements du Département pour les OLD des routes départementales (566 000), l'entretien des Véloroutes (52 000), du réseau de petite randonnée (115 000) et les travaux DFCI réalisés en régie (210 000) mais aussi les travaux en fonds propres réalisés par la Régie pour le compte des communes adhérentes.

Au chapitre 74 Dotations et Participations pour un montant budgété de 785 930 euros, nous retrouvons les participations statutaires obligatoires du Département (518 730 euros) et des Communes et EPCI (143 000 euros) mais aussi des subventions du CFM pour le Porter à Connaissance, ainsi que les 20 % de la part d'autofinancement des communes et EPCI pour les travaux DFCI.

A ces recettes, viennent s'ajouter la reprise de provision, les amortissements des subventions d'équipement ainsi que le résultat reporté de 2020 à savoir 264 843 euros pour obtenir un montant de 2.388 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

En section d'Investissement, apparaissent les Reports de crédits (autrement appelés RAR) au 31/12/2020. Reports de crédits essentiellement pour régler les factures des derniers travaux 2020 confiés aux entreprises qui auraient pu être mandatées et pour subventions au titre des co-financements FEADER qui nous ont été notifiées (certaines ont d'ailleurs été versées fin janvier).

Dans cette section, sont intégrés au préalable les montants déjà connus comme les recettes d'ordre, le FCTVA, et bien sûr le résultat d'investissement 2020 reporté pour 866 510 euros.

En dépenses, après la prise en compte des Opérations d'ordre pour 138 000 euros, les dépenses réelles concernent prioritairement les achats d'équipements et de matériel (fourgons utilitaires, tracteur forestier, pelle araignée, véhicules de liaison entre autres) au chapitre 21 pour 1.171 million d'euros et les travaux en cours au chapitre 23 pour 894 773 euros pour régler les travaux confiés aux entreprises.

En recettes prévues, sont inscrites en subventions d'investissement pour un montant de 931 000 euros les recettes à percevoir au titre des co-financements FEADER.

Au final, les recettes d'investissement sont estimées à 1, 370 millions d'euros (un montant en forte hausse par rapport aux deux précédents exercices, du fait du décalage dans le temps du versement des subventions, en effet, le Syndicat commence juste à percevoir les subventions afférentes aux travaux facturés à partir de 2018 ...)

La section d'investissement du BP 2021 s'équilibre donc en recettes et en dépenses à 2.236 millions d'euros.

Avec ce budget 2021, les sections de fonctionnement et d'investissement atteignent pratiquement le même niveau, soulignant la forte capacité d'investissement du Syndicat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Sur les recommandations de la Préfecture, et après consultation de ses services, le Syndicat doit procéder à une légère modification de ces statuts qui datent de 2010 par un toilettage de certains termes mais aussi par l'ajout d'alinéas afin de préciser notamment les procédures de désignation et de vote du Syndicat, qui est un syndicat mixte ouvert.

Après transmission de la délibération à la Préfecture, un arrêté préfectoral viendra entériner la version amendée des statuts, statuts qui pourront ensuite entrer en vigueur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°6 – Convention de partenariat -Chantier d'insertion (rapporteur Mme FARE)**

A titre expérimental pour 2021, il est proposé la mise en place d'un chantier d'insertion par le biais d'une convention de partenariat avec l'association La Clef des Champs, partenariat en faveur de l'insertion professionnelle à travers des activités de débroussaillage.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°7 – Recensement des marchés conclus en 2020 (rapporteur M. RASPAIL)**

M. Max RASPAIL, vice-président, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la liste des 3 marchés conclus en 2020 (dont 2 marchés de travaux DFCI) et d'autoriser la publication de cette liste sur le site internet du syndicat et sur le tableau d'affichage du siège.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°8 – Acquisition et cession de matériel (rapporteur M. MOUNIER)**

M. Christian MOUNIER rappelle que Le parc de matériel du Syndicat subit de fortes contraintes compte tenu de la nature des chantiers, de leur suivi mais aussi des conditions climatiques. En cours d'année, seront renouvelés un certain nombre de matériels.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°9 – Appel à propositions financements DFCI FEADER 2021 (rapporteur Mme CHABAUD-GEVA)**

Dans le cadre de ce programme FEADER 2014-2020, pour l'année de transition 2021, un appel à propositions concernant les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) a été lancé. A ce titre, le Syndicat devrait déposer 17 dossiers concernant la réalisation de 41 km de réfection de pistes DFCI, la création de 2 citernes DFCI, la réfection de 3 impluviums de citernes et le débroussaillage de 164.19 hectares de coupures de combustible (bandes débroussaillées de sécurité) pour un montant estimatif de dépenses éligibles de 510 172.30 euros HT avec un financement envisagé à hauteur de 80%.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

En fin de séance, tous les participants se voient remettre un exemplaire du Bilan d'activités 2020. Une présentation plus détaillée sous forme de diaporama sera prévue lors de la prochaine séance.

Les dates des prochaines réunions statutaires ne sont pas encore fixées. Il faudra notamment prévoir le renouvellement du Bureau après la tenue des élections départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame SANTONI lève la séance à 18h30.

**La Présidente,**

**Dominique SANTONI**